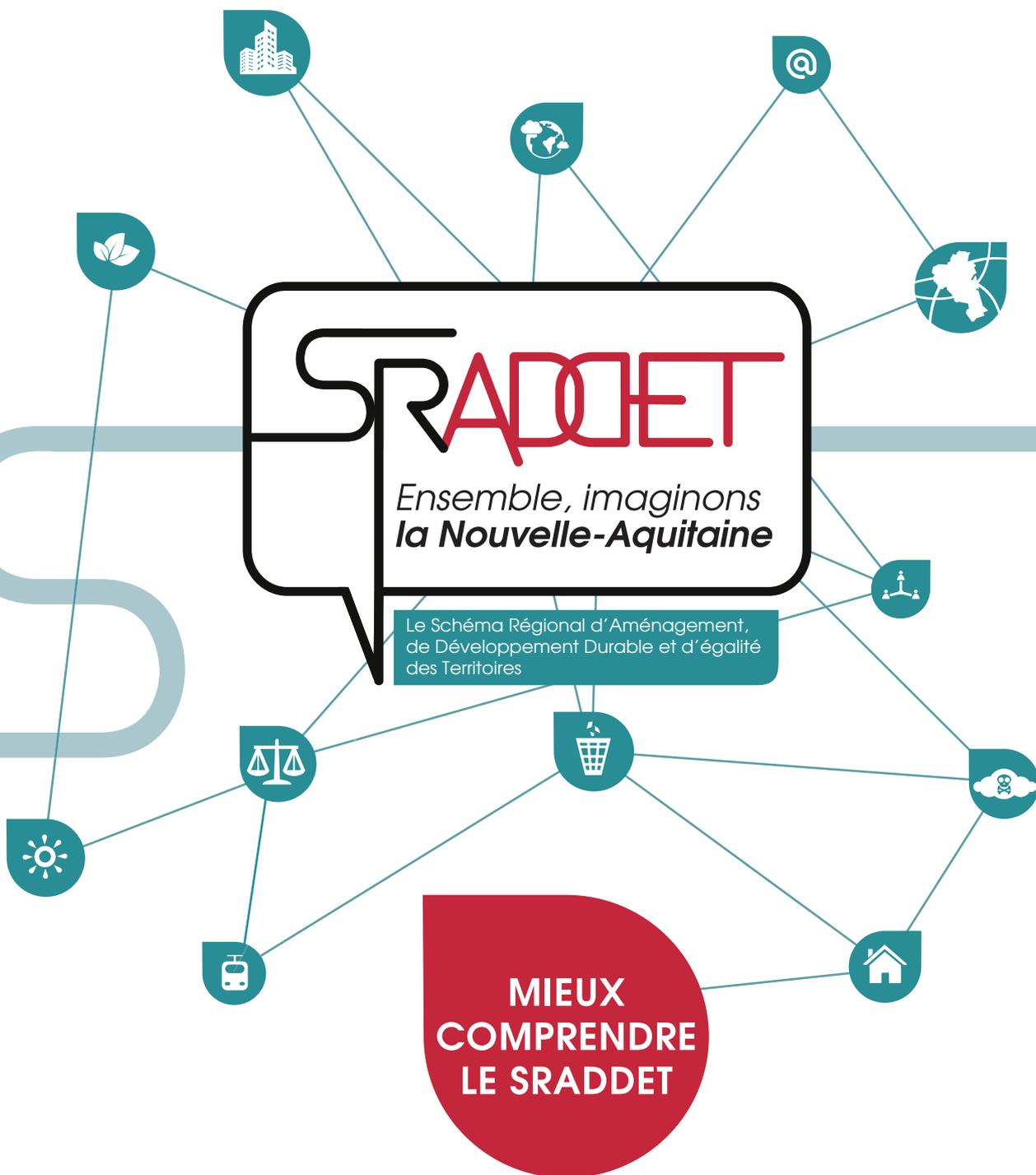




RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



nouvelle-aquitaine.fr

Investissons aujourd'hui, dessinons demain »»»»»



Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Avec le SRADDET, la Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de prendre en compte toutes les dimensions de l'aménagement du territoire.



Imaginer et aménager le territoire c'est construire l'avenir

Le SRADDET est un schéma **intégrateur, stratégique, et prescriptif**.

En 2015, la loi NOTRe a confié aux Régions le soin d'élaborer le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET**. Ce document inédit, par son contenu comme par sa portée juridique, confirme le rôle majeur de l'échelon régional dans l'aménagement du territoire et dans la mise en cohérence des politiques publiques.

Le SRADDET suit les 12 THÉMATIQUES IMPORTANTES au quotidien :

- Équilibre et égalité des territoires
- Lutte contre le changement climatique
- Désenclavement des territoires ruraux
- Maîtrise et valorisation de l'énergie
- Gestion économe de l'espace
- Prévention et gestion des déchets
- Habitat
- Pollution de l'air
- Implantation des infrastructures d'intérêt régional
- Protection et restauration de la biodiversité
- Intermodalité et développement des transports
- Numérique

Les OBJECTIFS du SRADDET :

- > Créer des emplois durables
- > Offrir des formations de qualité
- > Faciliter l'accès à la santé
- > Répondre aux besoins de mobilité
- > Préserver un maillage du territoire équilibré
- > Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique

POUR QUE CHACUN CONTRIBUE AU SRADDET

La région a organisé une large concertation territoriale, près de 120 réunions sur tout le territoire, près de 200 contributions déposées sur la plateforme web.
> Collectivités et organismes concernés par les thématiques et auprès du grand public

PLATEFORME D'INFORMATION ET DE CONCERTATION EN LIGNE

- > Suivre les grandes étapes du calendrier
- > Participer aux réunions publiques

Partagez et suivez l'avancement sur concertation-sraddet.fr

Les GRANDES ÉTAPES du CALENDRIER

- Avril 2017 : Délibération de lancement du SRADDET
- 12 Oct. 2017 : Lancement de la concertation Limoges
- Juin 2017 - Mars 2018 : Concertation thématique puis transversale sur les objectifs
- Juin à Juillet 2018 : Concertation transversale sur les règles générales
- Automne 2018 - Hiver 2019 : Concertation transversale sur les règles générales, rédactions
- Mai 2019 : Délibération sur le projet du SRADDET
- Mai à Août 2019 : Avis PPA, CESER, CTAP et autorité environnementale
- Sept. à Nov. 2019 : Enquête publique
- 16 Déc. 2019 : Adoption par l'Assemblée régionale
- 27 Mars 2020 : Adoption par la préfète, entrée en vigueur du schéma

SOMMAIRE

SRADDET

- > Accompagner la nécessaire transition
- > Schéma des schémas
- > 4 Priorités
- > 3 Orientations
- > Dès maintenant

P.05
P.06
P.07
P.08
P.09

ORIENTATION N°1

- > Une Nouvelle-Aquitaine dynamique

P. 10

ORIENTATION N°2

- > Une Nouvelle-Aquitaine audacieuse

P. 13

ORIENTATION N°3

- > Une Nouvelle-Aquitaine solidaire

P. 16

LES RÈGLES GÉNÉRALES

P. 18

CARTES DES ESPACES DIVERSIFIÉS

P. 22

)))

“ L’heure est aux transitions volontaristes,

et chacun l’aura compris, la Région Nouvelle-Aquitaine se mobilise en première ligne, aux côtés des collectivités locales. Après l’adoption de sa propre feuille de route de la transition écologique et énergétique en juillet 2019, Néo Terra, le SRADDET permet à la Région de mettre en mouvement et d’accompagner les acteurs de la planification dans les transitions indispensables. Dense et structurant, protecteur, il porte cette ambition régionale à l’horizon 2030, il trace les chemins pour y parvenir. Il nous revient de les emprunter pour réussir collectivement les transitions amorcées – et ce ne sont pas les chemins qui manquent en Nouvelle-Aquitaine, plus vaste et plus belle région de France ! ”

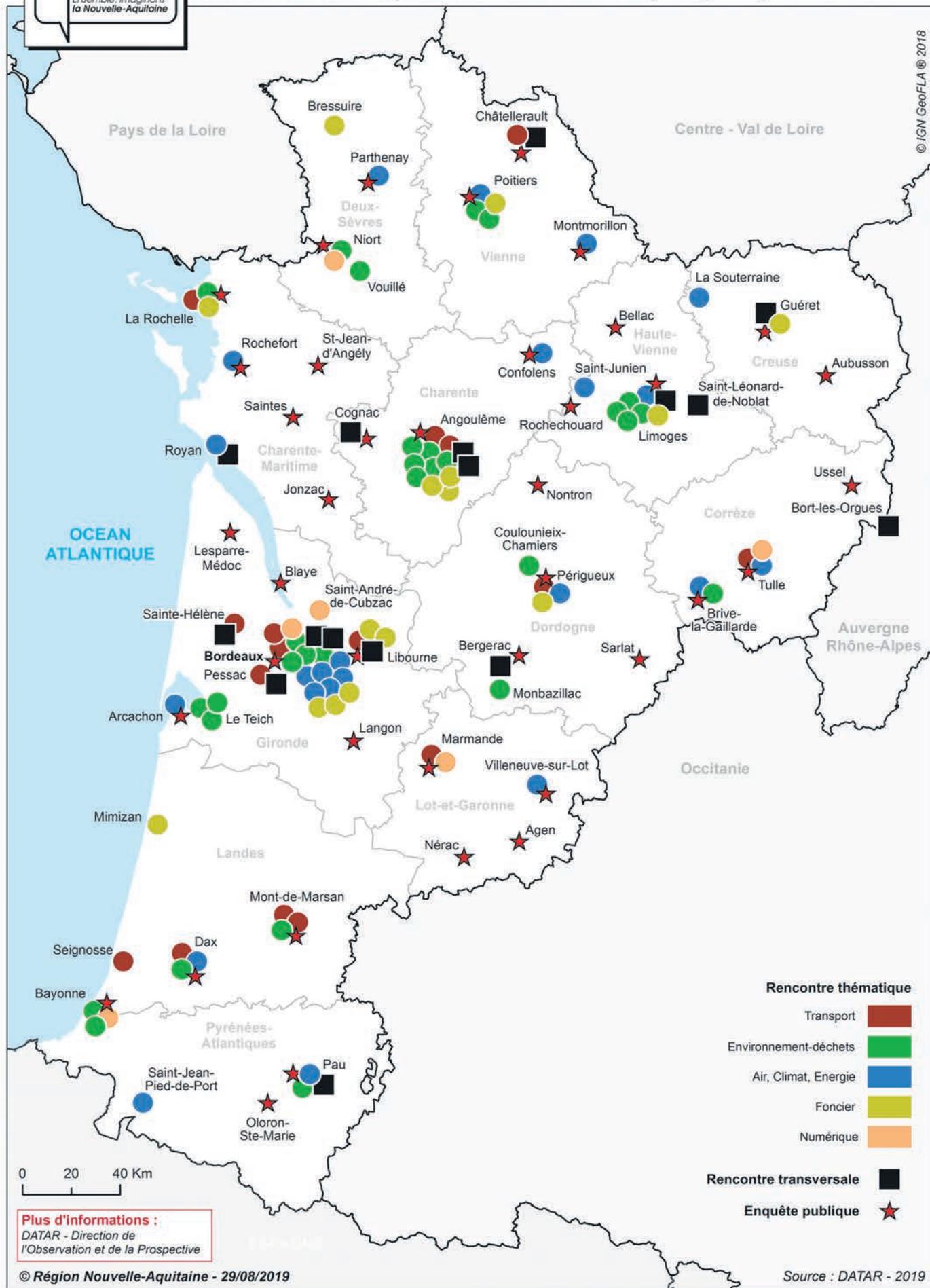
Alain ROUSSET

Président du Conseil régional
de Nouvelle-Aquitaine





CONCERTATION TERRITORIALE : Rencontres thématiques et transversales - Enquête publique



"SCHÉMA DES SCHÉMAS",

le SRADDET est un document transversal qui détermine la stratégie régionale d'aménagement durable du territoire, à l'horizon 2030.



4 PRIORITÉS

STRATÉGIQUES STRUCTURENT LA POLITIQUE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- **Bien vivre dans les territoires :**
se former, travailler, se loger, se soigner
- **Consommer autrement :**
assurer à tous une alimentation saine et durable et produire moins de déchets
- **Lutter contre la déprise et gagner en mobilité :**
se déplacer facilement et accéder aux services
- **Protéger notre environnement naturel et notre santé :**
réussir la transition écologique et énergétique



3 ORIENTATIONS POUR UNE NOUVELLE-AQUITAINE

DYNAMIQUE

Créer des activités et des emplois

- > Ressources locales
- > Economie circulaire
> Innovation
- > Grandes infrastructures
- > Ouverture sur l'extérieur

AUDACIEUSE

Répondre aux défis démographiques et environnementaux

- > Urbanisation et habitat
- > Richesses naturelles
- > Transition énergétique
> Déchets
- > Risques climatiques

SOLIDAIRE

S'unir pour le bien-vivre de tous

- > Complémentarités
- > Centralités et services
> Mobilité
- > Accès au numérique



THÉMATIQUES TRAITÉES



80 OBJECTIFS

FIXENT LE CAP À ATTEINDRE COLLECTIVEMENT

Les objectifs constituent le cœur du schéma régional.



41 RÈGLES GÉNÉRALES

ENCADRENT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour atteindre les objectifs que se fixe la Nouvelle-Aquitaine, différents leviers d'action sont à mobiliser. Les règles générales sont un de ces leviers. Précises et fortes, elles s'adressent directement aux collectivités qui élaborent des documents de planification et d'urbanisme locaux pour qu'ils contribuent efficacement à atteindre les objectifs régionaux. En contrepartie, la Région peut proposer un ensemble de mesures d'accompagnement aux acteurs des territoires.



3 ORIENTATIONS

Pas moins de 80 objectifs déclinent la stratégie régionale pour réussir les transitions économiques, agricoles et alimentaires, écologiques et énergétiques, sociales et territoriales qui s'imposent à tous : ils s'articulent autour de trois grandes orientations multithématiques.

Orientation 1 - Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois

La création d'activités et d'emplois pérennes dans les territoires est au cœur du projet régional d'aménagement de Nouvelle-Aquitaine.

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) a proposé une vision partagée du projet de développement économique régional, en fixant le cadre d'un aménagement durable, le SRADDET en constitue le pendant territorial. C'est bien pour répondre à la première exigence du SRADDET en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, que la Région Nouvelle-Aquitaine, avec ses partenaires, souhaite définir les conditions favorables à la

création et au développement de l'emploi sur l'ensemble de son territoire, riche de ressources et de compétences mobilisables.

Pour atteindre ce but, la Nouvelle Aquitaine mise sur la valorisation et le respect des ressources naturelles, le développement de l'économie circulaire, l'expérimentation et l'innovation dans les territoires, cela rendu possible grâce aux infrastructures et aux services de mobilité performants et au développement de coopérations interterritoriales fructueuses.

Orientation 2 - Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux

La Nouvelle-Aquitaine est concernée par des phénomènes globaux et locaux qui mettent en péril la qualité de son cadre de vie.

L'attractivité démographique rapproche certains territoires de la saturation et accentue la pression sur les ressources et les richesses naturelles. Le changement climatique impacte les milieux naturels, la biodiversité, les activités économiques et les habitants, soumis à des risques plus nombreux et multiformes (inondations, sécheresses, incendies, tempêtes, érosion et submersion...).

La capacité d'accueil des territoires doit rester compatible avec la préservation de leur capital de ressources et de leurs spécificités, gages de l'attractivité. Cela implique de se doter d'outils de planification ambitieux et prescriptifs en matière d'économie foncière. Optimiser l'espace sans réduire sa qualité d'usage, c'est possible. Il s'agit donc d'allier courage et inventivité pour refonder notre modèle de développement urbain, sauvegarder les ressources et les richesses naturelles, réussir la transition de nos modes de production et de consommation, notamment énergétiques, et ce en anticipant toujours mieux les mutations environnementales.

Orientation 3 - Une Nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous

Porter l'ambition de la cohésion et de l'équité sur la plus grande région de France suppose de renforcer les logiques de complémentarité et de solidarité au sein de l'espace régional, de fluidifier les échanges et les déplacements interurbains. Cela implique de faciliter l'accès aux services et aux équipements pour l'ensemble de la population régionale, notamment les plus âgés, en

confortant le maillage de villes et de bourgs qui animent les territoires.

Accès à la santé, à la formation, à la mobilité, à la culture, au sport sont indispensables à l'exercice de la citoyenneté de chacun. La couverture numérique y concourt de manière décisive.

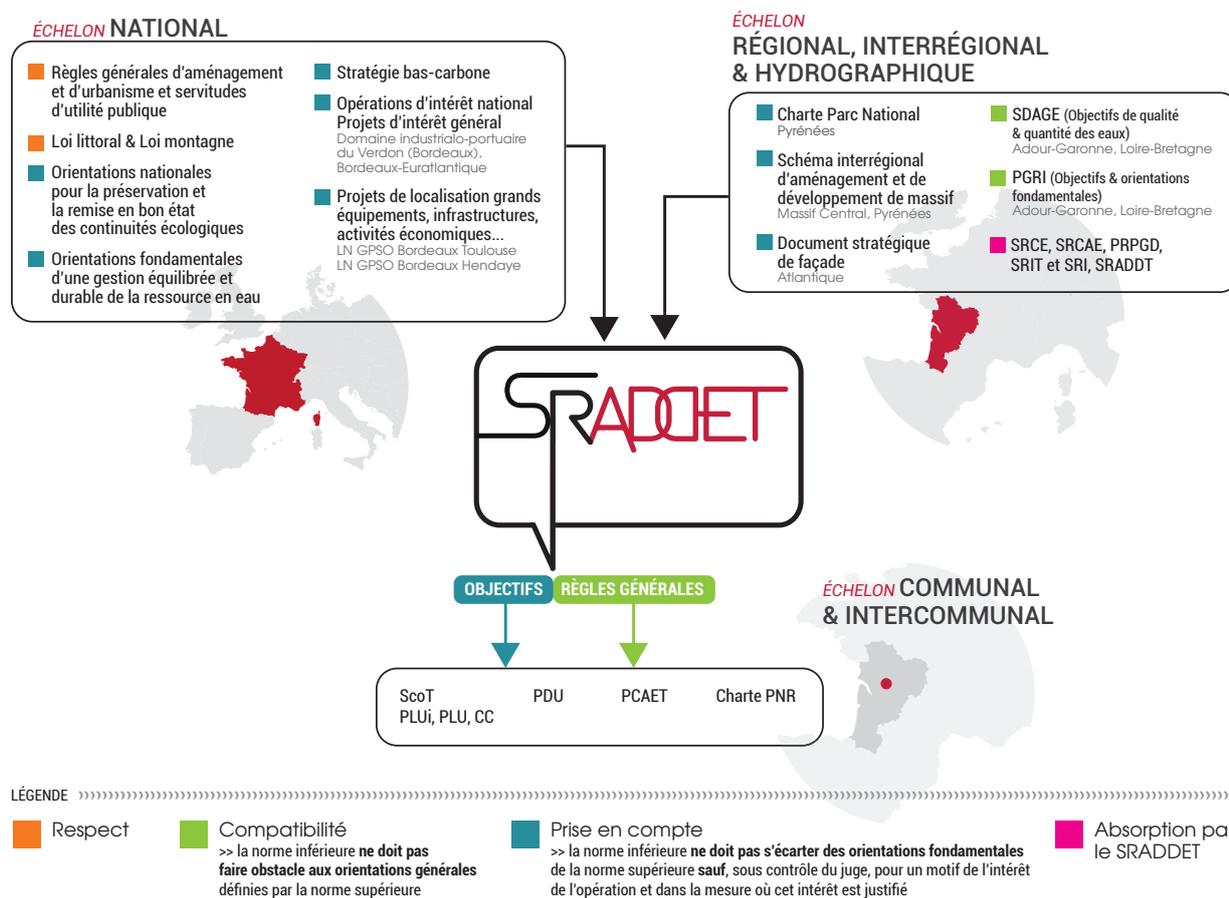


Dès maintenant

« Schéma des schémas », le SRADDET est un cadre stratégique inédit à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Après avoir mobilisé pour son élaboration des centaines d'acteurs régionaux durant plus de deux années de concertation, la Région s'engage dans la mise en œuvre du schéma : ses services et ceux de l'Etat (SGAR, DREAL, DDT(M)) travaillent en effet de concert pour une application du SRADDET à la fois efficace et qualitative, équilibrée et cohérente dans les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU(i)). C'est l'objet du **Guide de mise en œuvre du SRADDET** qui vise à :

- Expliquer les **grands principes** et les bonnes conditions d'application du schéma.
- Appuyer les porteurs de documents de planification et d'urbanisme dans la **mise en œuvre des volets « émergents » d'aménagement durable du territoire, à l'aide de cas concrets pour illustrer** par exemple le croisement urbanisme-énergie, le réinvestissement des friches, la coopération territoriale, etc.

La Région **mobilise par ailleurs ses politiques d'accompagnement pour atteindre les objectifs fixés collectivement.**



Pour en savoir plus, consulter le « rapport d'objectifs » sur :

- le site de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/sraddet-quelle-nouvelle-aquitaine-en-2030.html>
- la plateforme de concertation dédiée: <https://participez.nouvelle-aquitaine.fr/processes/SRADDET/f/182>



30
OBJECTIFS



Des territoires attractifs,
créateurs d'activités et d'emplois

Objectif stratégique 1.1

Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles

- 1 Construire un environnement d'accueil et d'accompagnement favorable au développement des entreprises sur tout le territoire régional.
- 2 Ancrer les usines à la campagne en accompagnant un modèle de production industrielle durable dans les territoires ruraux.
- 3 Développer une agriculture performante sur les plans économique, social et environnemental.
- 4 Pérenniser les activités humaines en milieu rural en favorisant l'installation en agriculture et la transmission des exploitations agricoles.
- 5 Valoriser la ressource en bois avec une gestion durable et multifonctionnelle des forêts.



- 6 Permettre par un aménagement harmonieux, le développement durable de l'économie de la pêche, des cultures marines et de l'aquaculture maritime et continentale.
- 7 Développer des destinations touristiques durables avec les acteurs locaux.
- 8 Favoriser un maillage de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et conforter les sites touristiques à forte fréquentation par un aménagement durable.
- 9 Anticiper les impacts du changement climatique pour le secteur du tourisme.
- 10 Favoriser le tourisme d'itinérance par un maillage d'itinéraires doux à l'échelle régionale.

Objectif stratégique 1.2 Développer l'économie circulaire

- 11 Développer un mode de production plus sobre.
- 12 Développer une économie du réemploi, favorisant l'emploi local et l'économie sociale et solidaire (ESS).
- 13 Déployer l'Ecologie industrielle et territoriale (EIT).
- 14 Optimiser l'efficacité énergétique de l'industrie, de l'artisanat et du commerce par des organisations et des procédés facilitant l'économie circulaire.

Objectif stratégique 1.3

Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter

- 15 Consolider un réseau territorial efficace de détection, de stimulation et d'accompagnement des projets innovants.
- 16 Favoriser l'accès à la formation initiale et continue, à la qualification, à l'emploi et au développement des compétences sur l'ensemble du territoire.
- 17 Lutter contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
- 18 Développer les innovations dans les transports et la mobilité : véhicules autonomes, drones, fluvial, logistique urbaine innovante, innovations organisationnelles...
- 19 Développer les innovations technologiques et sociales dans le domaine des systèmes intelligents de gestion de l'énergie.
- 20 S'inspirer de la nature et de la connaissance de la biodiversité pour construire/imaginer des leviers de développement soutenable.
- 21 Développer les activités de la Silver économie pour répondre aux besoins des personnes avançant en âge, valoriser et créer des emplois non délocalisables.



Objectif stratégique 1.4

Accompagner l'attractivité de la région par une offre de transport de voyageurs et de marchandises renforcée

- 22 Maintenir le réseau existant, moderniser l'offre ferroviaire sur tous les territoires, favoriser le transfert modal.
- 23 Définir un réseau d'itinéraires routiers d'intérêt régional contribuant à un maillage équilibré des territoires.
- 24 Offrir aux territoires une desserte aérienne adaptée et optimisée, en visant à la réduction des nuisances et des émissions de gaz à effet de serre, et l'innovation.
- 25 Développer une stratégie portuaire coordonnée.
- 26 Désenclaver l'agglomération de Limoges.
- 27 Résorber le nœud routier de la métropole bordelaise.

Objectif stratégique 1.5

Ouvrir la région Nouvelle-Aquitaine sur ses voisines, l'Europe et le monde

- 28 Intégrer pleinement la région dans le Corridor Atlantique et dans le futur réseau central du Réseau Transeuropéen de Transport RTE-T.
- 29 Renforcer les coopérations avec les régions voisines et les territoires européens, en favorisant le soutien aux grandes continuités naturelles et culturelles.
- 30 Renforcer les coopérations transfrontalières dans le cadre de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, de la Communauté de Travail des Pyrénées et de l'Accord bilatéral Nouvelle-Aquitaine/Aragon.



33
OBJECTIFS



Des territoires innovants pour répondre aux défis démographiques et environnementaux

Objectif stratégique 2.1

Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat

- 31 Réduire de 50 % la consommation d'espace à l'échelle régionale, par des modèles de développement économe en foncier.
- 32 Assurer la cohérence entre l'urbanisation, l'offre de transport et les réseaux et équipements existants (*numériques, eau/assainissement, etc.*).
- 33 Garantir et défendre un habitat de qualité, choisi, accessible à tous les néo-aquitains en assurant une offre équilibrée entre territoires littoraux, urbains et ruraux.
- 34 Intégrer le vieillissement de la population dans les stratégies de développement urbain (*mobilité, habitat, activité économique, loisirs, santé, activité physique, lien social*).
- 35 Développer la nature et l'agriculture en ville et en périphérie.
- 36 Requalifier les entrées de villes et les zones d'activités en assurant des aménagements paysagers de qualité.
- 37 Valoriser les eaux pluviales et les eaux grises dans l'aménagement en favorisant la végétalisation source de rafraîchissement naturel.

Objectif stratégique 2.2

Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau

- 38 Garantir la ressource en eau en quantité et qualité, en préservant l'alimentation en eau potable, usage prioritaire, et en économisant l'eau dans tous ses types d'usage.
- 39 Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier.
- 40 Préserver et restaurer les continuités écologiques (*réservoirs de biodiversité et corridors écologiques*).
- 41 Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin.
- 42 Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité.

Objectif stratégique 2.3

Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain

- 43 Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050.
- 44 Améliorer la qualité de l'air aux horizons 2020 et 2030.
- 45 Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture solo.
- 46 Développer les infrastructures de diffusion et de production d'énergie pour les nouvelles motorisations.
- 47 Structurer la chaîne logistique des marchandises, en favorisant le report modal vers le ferré et le maritime et le développement des plateformes multimodales.
- 48 Réduire les trafics poids lourds en transit international par des itinéraires privilégiés ou obligatoires, péages, autoroutes ferroviaires, autoroutes de la mer, etc.
- 49 Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments.
- 50 Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première « région étoilée » de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne.
- 51 Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable.
- 52 Développer la ressource et l'usage du bois énergie issu de forêts gérées durablement dans le respect de la hiérarchie des usages (*bois d'œuvre et d'industrie*).
- 53 Développer les réseaux de chaleur, à toutes les échelles territoriales, en accompagnement de la densification urbaine.



Objectif stratégique 2.3 *(suite)*

- 54 Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique.
- 55 Développer l'écoconstruction en visant l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.

Objectif stratégique 2.4

Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation

- 56 Réduire les déchets résiduels restant à stocker ou à valoriser énergétiquement.
- 57 Adapter la capacité et la localisation des installations de traitement des déchets dans le respect du principe de proximité et des objectifs de prévention et de réduction.
- 58 Développer la prévention et la valorisation des déchets du BTP.
- 59 Développer la prévention et la valorisation des biodéchets.
- 60 Développer la prévention et la valorisation des déchets d'emballages.

Objectif stratégique 2.5

Être inventif pour limiter les impacts du changement climatique

- 61 Renforcer la protection de la ressource forestière contre les divers risques accrus par les dérèglements climatiques.
- 62 Définir et appliquer les stratégies locales d'adaptation par une anticipation des risques.
- 63 Reconquérir et renaturer les espaces naturels littoraux et rétro-littoraux pour limiter les conséquences des risques côtiers amplifiés par les dérèglements climatiques.





17
OBJECTIFS



Une région et des territoires unis
pour le bien-vivre de tous

Objectif stratégique 3.1

Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux

- 64 Mettre le partenariat et la réciprocité au cœur des relations entre territoires : alimentation, énergie, mobilité, développement économique, équipements...
- 65 Faire émerger un système métropolitain régional plus équilibré entre Bordeaux et les grands pôles structurants.
- 66 Conforter les villes et les bourgs comme pôles animateurs des espaces de vie du quotidien.
- 67 Intégrer les quartiers prioritaires dans les dynamiques de leurs agglomérations.



Objectif stratégique 3.2

Assurer un accès équitable aux services et équipements, notamment à travers l'affirmation du rôle incontournable des centres-villes et centres-bourgs

- 68 Reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes, lieux essentiels au lien social et au dynamisme économique.
- 69 Garantir l'équité dans l'accès aux droits et aux services publics sur l'ensemble de la région.
- 70 Résorber les déserts médicaux en renforçant le maillage, l'innovation et la coopération dans l'offre de soin.
- 71 Développer l'accès à la culture et les coopérations culturelles entre territoires.
- 72 Faciliter l'activité physique et assurer l'accès au sport dans tous les territoires.

Objectif stratégique 3.3

Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité

- 73 Consolider la gouvernance et la coopération pour une offre de mobilité « sans couture ».
- 74 Réinventer les gares et les pôles d'échange.
- 75 Mettre en œuvre un panel de solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire régional et en particulier sur les territoires fragiles mal desservis.

Objectif stratégique 3.4

Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages

- 76 Assurer le déploiement de la fibre dans tous les départements à l'horizon 2025.
- 77 Faire évoluer la couverture mobile et diversifier les moyens d'accès en mobilité.
- 78 Favoriser l'inclusion numérique en direction des publics les plus fragiles.
- 79 Développer l'e-santé, favoriser la coordination des soins, faciliter le maintien à domicile et l'autonomie des personnes avançant en âge.
- 80 Contribuer à doter les territoires d'un réseau dense de tiers lieux, pour développer le télétravail et le tiers-lieux.





41
RÈGLES

Organisées en 6 chapitres thématiques



1 > DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE

- RG1** Les territoires mobilisent prioritairement le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes.
- RG2** Les territoires organisent essentiellement le développement des surfaces commerciales dans les centralités et les zones commerciales existantes.
- RG3** Les territoires proposent une armature territoriale intégrant l'appareil commercial, les équipements et les services répondant aux besoins actuels et futurs de leur population en lien avec les territoires voisins. Cette armature sera construite en faisant référence à l'armature régionale.
- RG4** Les territoires favorisent, au sein des enveloppes urbaines existantes, l'intensification du développement urbain à proximité des points d'arrêts desservis par une offre structurante en transport collectif.
- RG5** Les territoires font des friches des espaces de réinvestissement privilégiés.



2 > COHÉSION ET SOLIDARITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

- RG6** Les complémentarités interterritoriales sont identifiées par les SCoT et les chartes de PNR.
- RG7** Les documents de planification et d'urbanisme cherchent, par une approche intégrée, à conforter et/ou revitaliser les centres-villes et centres-bourgs.
- RG8** Les administrations, équipements et services au public structurants sont préférentiellement implantés et/ou maintenus dans les centres-villes et les centres-bourgs.
- RG9** L'adaptation du cadre de vie aux usages et besoins des personnes âgées est recherchée par les documents de planification et d'urbanisme.
- RG10** Des dispositions favorables à l'autonomie alimentaire des territoires sont recherchées dans les documents de planification et d'urbanisme :
 - > Par la préservation du foncier agricole
 - > Par la promotion de stratégies alimentaires locales et autres dispositifs de valorisation de la ressource agricole en proximité



3 > INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, INTERMODALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS

- RG11** Le développement des pôles d'échanges multimodaux, existants ou en projet, s'accompagne d'une identification et d'une préservation des espaces dédiés et/ou à dédier à l'intermodalité.
- RG12** Les autorités organisatrices de la mobilité recherchent la compatibilité de leurs outils billettiques et d'informations voyageurs avec ceux portés par le syndicat mixte intermodal régional.
- RG13** Les réseaux de transport publics locaux sont organisés en cohérence avec le réseau de transports collectifs structurant de la Région et dans la recherche d'une optimisation des connexions entre les lignes de transport.
- RG14** Dans le cas de PDU* limitrophes, chacun des PDU veille à optimiser les interfaces transport entre les territoires.
- RG15** L'amélioration de l'accessibilité aux sites touristiques par les modes alternatifs à l'automobile est recherchée.
- RG16** Les stratégies locales de mobilité favorisent les pratiques durables en tenant compte de l'ensemble des services de mobilité, d'initiative publique ou privée.
- RG17** Dans les zones congestionnées, les aménagements d'infrastructures routières structurantes privilégient l'affectation de voies pour les lignes express de transports collectifs et, en expérimentation, pour le covoiturage.
- RG18** Les documents d'urbanisme et de planification conçoivent et permettent la mise en œuvre d'un réseau cyclable en cohérence avec les schémas départementaux, régionaux, nationaux ou européens.
- RG19** Les stratégies locales de mobilité développent les zones de circulation apaisée pour faciliter l'accès aux pôles d'échanges multimodaux (*PEM*) et aux équipements publics par les modes actifs.
- RG20** Les espaces stratégiques pour le transport de marchandises (*ports maritimes et fluviaux, chantiers de transport combiné, gares de triage, cours de marchandises, emprises ferrées, portuaires, routières, zones de stockage et de distribution urbaine*) et leurs accès ferroviaires et routiers sont à préserver. Les espaces nécessaires à leur développement doivent être identifiés et pris en compte, en priorisant les surfaces déjà artificialisées.
- RG21** Le réseau routier d'intérêt régional est composé des axes départementaux suivants : [*Liste complète*]

* plans de déplacements urbains





4 > CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE

- RG22** Le principe de l'orientation bioclimatique est intégré dans tout projet d'urbanisme et facilité pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante.
- RG23** Le rafraîchissement passif est mis en œuvre dans les espaces urbains denses.
- RG24** Les documents de planification et d'urbanisme intègrent la ressource en eau en qualité et en quantité en favorisant les économies d'eau, la réduction des ruissellements, la récupération des eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises et la préservation des zones tampons.
- RG25** Les Schémas de cohérence territoriale (*SCoT*) des territoires littoraux intègrent les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'élévation du niveau de la mer.
- RG26** Les documents de planification et d'urbanisme anticipent les évolutions de la bande côtière et réduisent les risques côtiers.
- RG27** L'isolation thermique par l'extérieur (*ITE*) des bâtiments est facilitée.
- RG28** L'intégration des équipements d'énergie renouvelable solaires dans la construction est facilitée et encouragée.
- RG29** L'optimisation des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments est améliorée par une inclinaison adaptée de la toiture.
- RG30** Le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces.
- RG31** L'installation des réseaux de chaleur et de froid couplés à des unités de production d'énergie renouvelable est facilitée.
- RG32** L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (*biogaz, hydrogène, électricité*) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est planifiée et organisée à l'échelle des intercommunalités, en collaboration avec la Région et l'État.



5 > PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

- RG33** Les documents de planification et d'urbanisme doivent lors de l'identification des continuités écologiques de leur territoire (*réservoirs de biodiversité et corridors écologiques*) à leur échelle :
A. intégrer les enjeux régionaux de continuités écologiques à savoir préserver et restaurer les continuités, limiter l'artificialisation des sols et la fragmentation des milieux, intégrer la biodiversité, la fonctionnalité et les services écosystémiques dans le développement territorial (*nature en ville, contribution des acteurs socio-économiques, lutte contre les pollutions*), intégrer l'enjeu relatif au changement climatique et améliorer et partager la connaissance.
B. caractériser les sous-trames et les continuités de leur territoire en s'appuyant sur les sous trames précisées dans l'objectif 40 et cartographiées à l'échelle 1/150 000 (*atlas de 64 planches : « Trame verte et bleue, cartographie des composantes en Nouvelle-Aquitaine »*) et justifier de leur prise en compte.
- RG34** Les projets d'aménagements ou d'équipements susceptibles de dégrader la qualité des milieux naturels sont à éviter, sinon à réduire, au pire à compenser, dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques définis localement ou à défaut dans ceux définis dans l'objectif 40 et cartographiés dans l'atlas régional au 1/150 000 (*atlas de 64 planches : « Trame verte et bleue, cartographie des composantes en Nouvelle-Aquitaine »*).
- RG35** Les documents de planification et d'urbanisme qui identifient des secteurs voués à l'urbanisation doivent y prévoir des principes d'aménagement visant à préserver et à restaurer la fonctionnalité des écosystèmes, la biodiversité et le paysage.
- RG36** Les documents de planification et d'urbanisme protègent les continuités écologiques et préservent la nature en ville. Pour cela ils peuvent mobiliser des outils adaptés tels que les zonages, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, la définition d'un Coefficient de Biotope par Surface, ou encore la définition d'emplacements réservés.

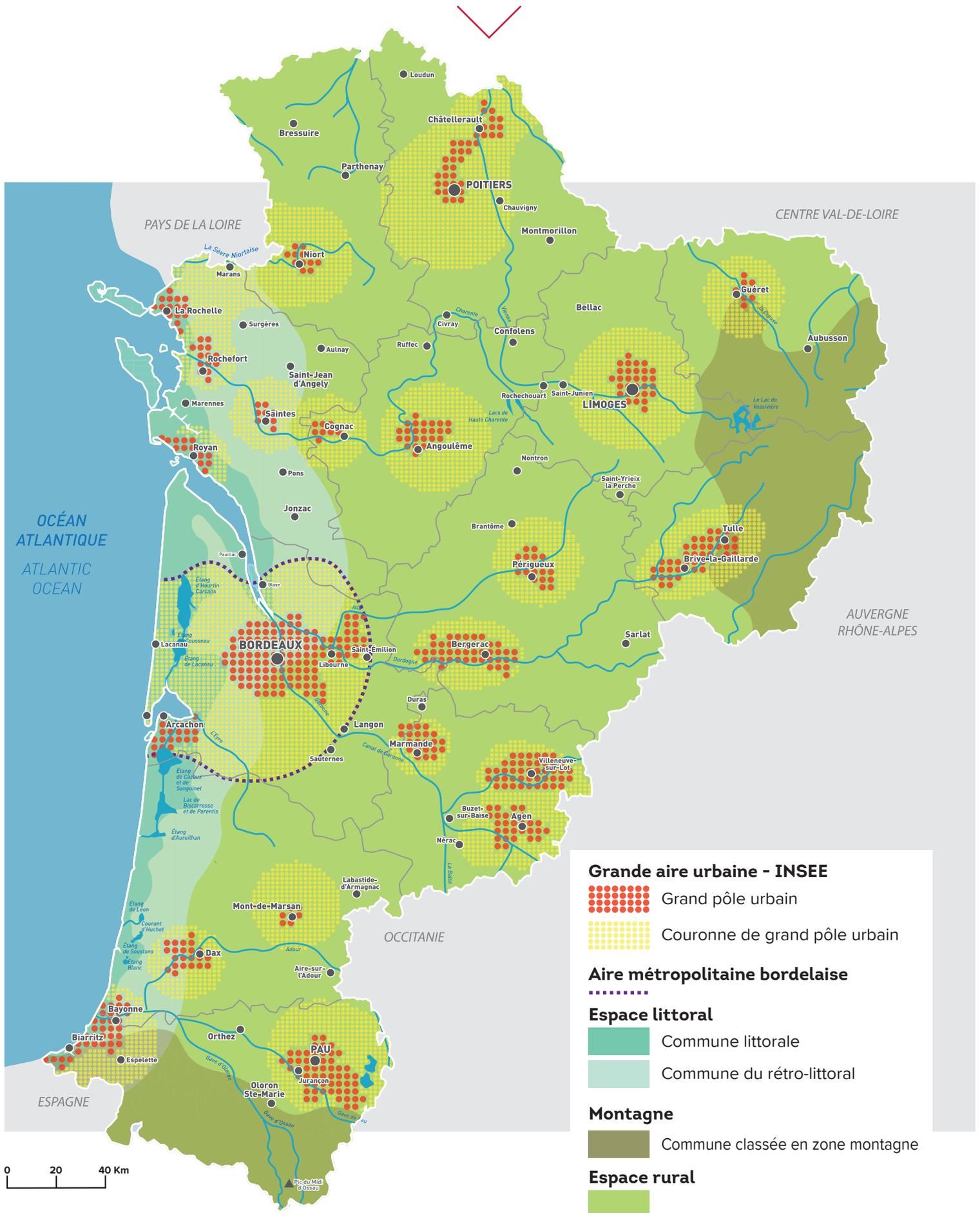


6 > PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

- RG37** Les acteurs mettent en œuvre prioritairement des actions visant à la prévention des déchets avant toute opération de valorisation puis d'élimination.
- RG38** Les acteurs mettent en œuvre des actions visant à la valorisation matière des déchets avant toute opération d'élimination et après toute opération de prévention.
- RG39** L'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux, non inertes, n'est pas autorisée sur l'ensemble du territoire régional.
- RG40** Les documents d'urbanisme définissent les emplacements nécessaires aux installations de transit, de tri, de préparation, de valorisation et d'élimination des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (*BTP*), dès lors que les besoins sont identifiés.
- RG41** Les collectivités en charge de la gestion des déchets et les services de l'État identifient les installations permettant de collecter et de traiter les déchets produits lors de situation exceptionnelle.



Une Région riche d'espaces diversifiés



Grande aire urbaine - INSEE

- Grand pôle urbain
- Couronne de grand pôle urbain

Aire métropolitaine bordelaise

Espace littoral

- Commune littorale
- Commune du rétro-littoral

Montagne

- Commune classée en zone montagne

Espace rural





**6 millions
d'habitants**

**4^e région la plus peuplée
de France**



**84 000
km²**

**plus grande région
de France**



**973 kilomètres
d'un linéaire côtier
très attractif :**

la moitié de la population
régionale habite à moins
de **60 km** de l'océan



**2 massifs
montagneux**
et un point culminant
à près de
**3 000 m
d'altitude**



1/5
de la population
régionale vit dans
l'aire métropolitaine
bordelaise



**50% des néo-aquitains
vivent dans une grande
aire urbaine**
(hors Bordeaux)



**Une région marquée par la
ruralité, avec une densité
moyenne de 70 habitants/km²**
contre 104 en France métropolitaine.

La Région EN CHIFFRES CLEFS



**UNE RÉGION
ATTRACTIVE ET
DYNAMIQUE
QUI FAIT FACE À
DE MULTIPLES
TRANSITIONS :
DÉMOGRAPHIQUES,
ÉCONOMIQUES,
CLIMATIQUES**



**1 MILLION
D'HABITANTS**
supplémentaires
en 2050

selon les prévisions, mais
une croissance inégale avec
une concentration dans les
territoires de l'ouest.



**1^e RÉGION
BOISÉE DE
FRANCE**

31 %

des néo-aquitains auront
plus de 65 ans en 2050,
contre 22 % aujourd'hui



164 milliards
d'euros de PIB :
la 3^{ème} économie
de France



Un taux de
chômage légèrement
inférieur à la moyenne
nationale



**1^e RÉGION AGRICOLE
DE FRANCE**
par la valeur ajoutée et
une des toutes premières
puissances agricoles
européennes

UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE amorcée, qui doit être amplifiée



Une production d'énergies renouvelables
en progression représentant plus de 20 %
de la consommation régionale



1^e
Région de France
productrice d'électricité
photovoltaïque



Des émissions de gaz à
effet de serre par habitant
encore supérieures à la
moyenne nationale

344 kg

de déchets générés par chaque
néo-aquitain en une année



UN MAILLAGE DENSE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

qui irriguent le territoire
et facilitent les échanges
avec l'extérieur



4 PORTS DE
COMMERCE



11
AÉROPORTS



3 410 km
DE VOIES FERRÉES

un réseau étendu impliquant
d'importants efforts de
modernisation



LGV
Sud-Europe-Atlantique
succès de fréquentation et
levier d'accessibilité des
territoires

2,3%

seulement des marchandises
transitent par le fer :
un report modal à développer

UNE ARMATURE TERRITORIALE

garante de l'accès aux services
et barrage à la déprise territoriale



7 AGGLOMÉRATIONS
de plus de 100 000 habitants,
suivies par un réseau de villes moyennes,
de petites villes et de bourgs.



DES
CENTRES-VILLES ET
CENTRES-BOURGS

touchés de plein fouet par
la vacance commerciale et
la vacance des logements

+
UNE FRACTURE NUMÉRIQUE
en cours de résorption

175

MAISONS DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRES

212

TIERS-LIEUX

115

CENTRES DE FORMATION
DES APPRENTIS,
etc... un maillage d'équipements
au service des néo-aquitains



UN PATRIMOINE NATUREL RICHE ET DIVERS, menacé par les pressions anthropiques et le changement climatique



2^e
RÉGION LA PLUS RICHE
EN ESPÈCES ANIMALES
OU VÉGÉTALES ENDÉMIQUES



1^e
RÉGION CONSOMMATRICE
D'ESPACES NATURELS,
AGRICILES ET FORESTIERS,
avec 40500 hectares artificialisés
entre 2006 et 2015

75 %

du territoire en insuffisance
chronique de ressource en



Températures moyennes
en hausse **D'ENVIRON**
2°C D'ICI 2050



concertations.nouvelle-aquitaine.fr

 sraddet@nouvelle-aquitaine.fr



la réalisation de ce document s'inscrit
dans la démarche Néoterra

